





Bordereau de signature

DEC2016_0202



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	19/12/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	19/12/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-12-19)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS**SECTEUR MARCHES**

REF : CN/RE

DEC2016_0202

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 2016/074 RELATIF A LA MAINTENANCE DE L'INSTALLATION TELEPHONIQUE «AASTRA 5000 XS» AVEC LA SOCIETE FOLIATEAM-TRS.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 42-3°,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 27 et 30-8°,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation de pouvoir au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n°11-191 portant sur la conclusion du marché public de services n°2011/107 relatif à la maintenance de l'installation téléphonique « Aastra 5000 XS » avec la société TELECOM RESEAUX SERVICES,

VU la décision n°2013-0180 portant sur la conclusion de l'avenant n°1 ayant pour objet le transfert du marché public susvisé, à compter du 1^{er} juillet 2013, à la société FOLIATEAM-TRS,

CONSIDERANT que le marché public actuel arrive à terme le 31 décembre 2016, et qu'il convient d'en conclure un nouveau pour le bon fonctionnement des matériels,

CONSIDERANT la proposition afférente de la société FOLIATEAM-TRS,

CONSIDERANT que la prestation relève de la catégorie d'achat « Services » de l'unité fonctionnelle 15.02.10 « Maintenance de l'installation téléphonique », dont la valeur ne dépasse pas 25 000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société FOLIATEAM-TRS, sise 4 passage Dartois Bidot à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100), le marché public de services n° 2016/074 relatif à la maintenance de l'installation téléphonique « Aastra 5000 XS », pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2017, renouvelable quatre fois maximum, tacitement par période annuelle, pour un montant forfaitaire annuel de 2 224,00 € H.T. (soit 2 668,80 € T.T.C.), comprenant une visite préventive catégorie « Gold » par an.

Le règlement s'effectuera annuellement, terme à échoir, sur présentation de la facture.

Les prix sont révisables à chaque date anniversaire du marché.



Suite de la décision N°2016_ 0202

Portant sur la conclusion du marché public n° 2016/074 - Foliateam-TRS « Maintenance téléphonie Aastra 5000 XS ».

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 14 DEC. 2016

Le Maire,



Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	19 DEC. 2016
Affiché le	19 DEC. 2016
Notifié le	
Publié le	19 DEC. 2016

